



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 1939

Texte de la question

M. Michel Hunault appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations légitimes des porteurs de titres russes quant à la mise en oeuvre de l'accord franco-russe d'indemnisation du 26 novembre 1996. Il semble en effet que, conformément à leurs attentes, le Gouvernement serait prêt à rendre prochainement public le texte de cet accord. Par ailleurs, de récentes déclarations émanant des autorités russes et parues dans la presse ont fait état du versement par la Russie d'un premier acompte de 290 millions de francs. Or, M. Jean-Claude Paye a précisé, lors de la première réunion de la commission de suivi du mémorandum du 26 novembre 1996, que l'indemnisation effective des porteurs de titres russes ne pourrait intervenir dans le meilleur des cas qu'au cours du second trimestre de 1998. Enfin, les associations de porteurs de titres russes s'inquiètent de ne pas être plus directement associés aux travaux de la commission Paye, alors qu'elles ont des propositions concrètes à faire notamment en matière de recensement des titres et de leurs titulaires ainsi que sur les modalités pratiques de leur indemnisation. Aussi lui demande-t-il, d'une part, de lui confirmer la transmission prochaine au Parlement du texte de l'accord du 26 novembre 1996 et de lui indiquer selon quelles modalités concrètes le Gouvernement entend associer les parlementaires à la mise en oeuvre de cet accord et à son contrôle ; d'autre part, s'il entend permettre une consultation effective des associations de porteurs de titres russes par la commission Paye, et enfin dans quel délai leur indemnisation effective pourrait être engagée compte-tenu du fait que la Russie a avancé la date du versement de son premier acompte.

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'auteur de la question, la France et la Russie ont signé le 26 novembre 1996 un accord mettant un terme définitif aux contentieux des emprunts russes et des spoliations dont furent victimes les Français en Russie et en ex-Union soviétique avant le 9 mai 1945. La Russie s'est engagée à ce titre à verser 400 millions de dollars des Etats-Unis à la France qui seront affectés à l'indemnisation des ayants droit. Elle honore ses engagements. Compte tenu de la complexité de la procédure d'indemnisation, liée notamment au nombre des bénéficiaires potentiels et à la grande variété des titres russes, une commission de suivi du mémorandum, présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, a été mise en place et a débuté ses travaux le 16 juillet dernier. Deux représentants du Parlement, l'un issu de l'Assemblée nationale, l'autre du Sénat, sont membres de cette commission, afin d'associer pleinement la représentation parlementaire à la mise en oeuvre de l'accord signé avec la Russie. La commission a pour mission de proposer au Gouvernement, dans les meilleurs délais, les modalités les plus adaptées de recensement et d'indemnisation des ayants droit. Dès septembre 1997, elle procédera pour ce faire à l'ensemble des auditions nécessaires et notamment des associations des porteurs de titres russes, afin que chacune des parties intéressées puisse faire valoir son point de vue et ses propositions. Pour que les travaux de la commission se déroulent dans la transparence, le texte de l'accord signé entre la France et la Russie sera naturellement rendu public, dès lors que le Parlement en aura été saisi pour approbation, en application de l'article 53 de la Constitution. Sur la base de ces travaux, le Gouvernement pourra arrêter en toute connaissance de cause et dans la transparence les modalités, d'abord de

recensement des titres d'emprunts russes, puis, de liquidation de l'enveloppe financière obtenue par la France et notamment son calendrier.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1939

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2511

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3568